



Arrêté n°A-DG-AJ-2023-067

Désignation
pour exercer les missions de contrôle
sur les établissements et services sociaux et médico-
sociaux et lieux de vie et d'accueil
du département d'Ille-et-Vilaine

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-13 et L.133-2 ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de
Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Edith GERARD, chargée de suivi de la planification des établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées au sein du service offre, accompagnement et ressources des établissements et services de la direction autonomie du pôle solidarité humaine, a compétence pour exercer toutes missions de contrôle sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil du département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur leurs bénéficiaires, relevant de ma compétence.

Fait à Rennes, le - 3 OCT. 2023

Le Président,

Jean-Luc CHENUT